

L'an **deux mille seize**, le vingt-sept juillet à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune d'**ESCOUSSANS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques CHATELIER, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juillet 2016

Étaient présents : MM. DENISSE Eric, TAINGUY Jérôme, VIMENEY Pascal, DEMONSAY Jean-Christophe, Mmes CHASTANIER Marie, GUTIERREZ-SPINOSO Sabine, CANER Nathaly

Absent excusé : CAILLEUX Olivier

Secrétaire de Séance : M. DENISSE Eric

Le procès-verbal de la réunion du 06 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2016-43 : DEVIS ET CONVENTION AVEC ORANGE POUR INSTALLATION DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS.

Afin de construire le réseau de télécommunication (Opticalisation du nœud de raccordement Abonné – NRA) sis Route Départementale CD139 33760 Escoussans, la Société ORANGE propose un devis ainsi qu'une convention.

Le devis s'élève à 5 364.20 € HT. Cette dépense sera proratisée avec les communes d'Arbis, de Saint Pierre de bat et de Soulniac concernées par ces travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le devis et la convention relatifs à l'installation des réseaux de télécommunications ;
- DÉCIDE de faire participer les autres communes concernées par l'installation de ces réseaux. ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et la convention relatifs à ces travaux ;
- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Nbre de conseillers en exercice : 09	Présents : 09	Votants : 09
Suffrages exprimés : 09 Pour : 09	Contre : 00	Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2016-44 : DEVIS POUR TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE L'ÉCRAN A LA SALLE DES FÊTES

Suite à l'acquisition d'un écran de projection pour la salle des fêtes, un devis par la société FAUCHE d'un montant de 1 042.42 € TTC est proposé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le devis ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis.

- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.